



N° 0985
N°2023 /MEFP/SG/DGI/DSF-gudr

Ouagadougou, le 29 DEC 2023

Note de service

Objet : opérationnalisation de la Direction des moyennes entreprises du Centre V

Le Plan stratégique 2023-2027 a retenu comme axe majeur, la construction d'une administration de services qui promeut le civisme fiscal et ce, à travers notamment le renforcement du sentiment d'empathie à l'égard des usagers/clients.

A cet effet et dans le cadre de l'amélioration continue de la segmentation administrative des contribuables, il a été mis en place, en application des dispositions de l'arrêté n°2023-00171/MINEFID/SG/DGI du 30 mars 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction générale des impôts, une **Direction des moyennes entreprises du Centre V (DME-C V)**.

La DME C V a compétence pour gérer les contribuables, personnes physiques ou morales de la région du Centre, soumis au régime du réel normal d'imposition et qui réalisent un chiffre d'affaires annuel **égal ou supérieur à cinq cent millions (500 000 000)** de francs CFA hors taxe et **inférieur à un milliard (1 000 000 000)** de francs CFA hors taxe.

Cette segmentation vise à offrir un cadre organisationnel et relationnel incitatif au civisme fiscal et à préparer ce segment de Moyennes entreprises à leur future intégration au segment des Grandes entreprises.

Le démarrage effectif des activités de ladite direction se fera conformément au chronogramme d'opérationnalisation qui sera communiqué ultérieurement.



Le Directeur général des impôts

Daouda KIRAKOYA

Officier de l'Ordre de l'Etalon